



Novembre 2015 - n°63

LE TOUR DE VILLE

Bulletin d'information de la commune de Couvron & Aumencourt

page 14



Fêtes et cérémonies

page 18



La brocante

page 22



La kermesse scolaire

page 24



La rentrée scolaire

page 26



Le club de l'Amitié



Le plateau multisports

Le Mot du Maire

Chers covéronnais, chères covéronnaise,

C'est tout d'abord avec une excellente nouvelle que je m'adresse à vous.

Le projet Palmer est en phase d'aboutir puisque début novembre interviendra de façon concomitante la vente du site du Quartier Mangin par l'Etat en faveur de la Communauté de Commune du Pays de la Serre et la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, ces deux dernières revendant aussitôt à MSV Automobiles et donc à Monsieur PALMER.

Parallèlement le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) pour le camp militaire, qui prenait fin le 27 novembre 2015, est prolongé pour deux années supplémentaires.

Ce contrat a d'ailleurs été renégocié en faveur de la commune pour nous permettre de financer la construction d'une nouvelle station d'épuration, l'étude comparative ayant démontré que la réhabilitation de celle du camp militaire n'était pas du tout avantageuse.

C'est une grande chance d'accueillir le circuit autodrome sur notre territoire en général et à Couvron en particulier, pour l'impact économique et pour la notoriété qu'un tel aménagement sportif va générer, et je m'en réjouis.

Je souhaite associer Monsieur Palmer pour vous exposer lors d'une réunion publique, la présentation de son projet et répondre aux éventuelles interrogations que vous pouvez vous poser.

Après la réalisation du terrain multisports aux abords du tennis, la commune entreprend la construction d'un préau, d'un couloir de circulation et la réfection de la cour de l'école maternelle. Suite à un appel d'offres infructueux en juin, les travaux n'ont pu se faire l'été comme nous l'avions envisagé. Afin de tenir nos engagements, nous avons souhaité ne pas les reporter à l'été prochain mais de les réaliser pendant les vacances scolaires intermédiaires. Consciente de la gêne que va occasionner cette période de travaux, je remercie par avance la compréhension et l'indulgence des parents et des enseignants. Les travaux seront réalisés aussi vite que possible pour la sécurité et le bien-être des enfants.

L'année 2015 se termine, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

J'aurai plaisir à vous retrouver le samedi 9 janvier 2016 à 17h30 à la salle polyvalente à l'occasion des voeux du conseil municipal.

Dans cette attente, je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro n° 63

Bien amicalement
Carole RIBEIRO

Sommaire

Fêtes et cérémonies	3	La vie de l'école	24
Les Nouveaux Arrivants	3	Les Câlinous	25
Les Décisions du Conseil	4 à 8	Le Club de l'Amitié	26
Le Centre Communal d'Action Social	9	www.couvron.fr	27 à 29
Les élections régionales	10 à 11	Vigilance citoyenne	30
La Vie de la Commune	12 à 16	Le correspondant défense	31
La Vie des Associations	17 à 22	Sébastien «l'agiliste»	32-33
La bibliothèque	23	EPIDE	34
Le plateau multisports	23	État - Civil	35

Les rédacteurs de ce Tour de Ville sont RIBEIRO Carole, Maire, RICHARD Gilbert, LEBLOND Dominique, FOREST Laëtitia, ROGER Benoît, LE REZIO Patrick, BLONDELLE Dominique, secrétaire de mairie.

Fêtes et Cérémonies

Cérémonie du 11 novembre 2015

10h45 : Rassemblement devant la mairie des membres du Conseil Municipal, du Centre Communal d'Action Sociale, des Anciens Combattants, des enfants des écoles et de la population. Formation du cortège et défilé vers le Monument aux Morts.

11 h : Cérémonie du Souvenir au Monument aux Morts. Dépôt de gerbe par la section locale des Anciens Combattants. Participation des enfants des écoles.

A l'issue de la Cérémonie, un vin d'honneur sera offert au Foyer Rural. Distribution de brioches aux enfants.

Concours d'Agility (voir l'article sur Sébastien Fin dans ce journal)

Il se déroulera à la salle du tennis le 29 novembre 2015.

Arbre de Noël

Il se déroulera à la salle du foyer rural le samedi 12 décembre 2015. Un spectacle avec remise de cadeaux se déroulera à 10 h pour les enfants non encore scolarisés et les maternelles. Un spectacle avec remise de cadeaux sera également proposé à 15h pour les élèves de CP à CM2.

Pour le spectacle du matin ce sont les clowns REXY et les Zoés Sisters, clowns parodistes et musicaux dans l'histoire des «ZOES ONT UN INCROYABLE TALENT» parodie la célèbre émission de télévision. Pour l'après-midi on trouvera en plus YAN et MARY les incroyables évasions des corsaires des Caraïbes.



Vœux de la commune

Ils se dérouleront au foyer rural le samedi 9 janvier 2016 à 17 h 30.

Les Nouveaux Arrivants

- **M. CHORLET Ludovic**, ouvrier, et **Mme DHESSÉ Adeline**, agent des services hospitaliers: 1, rue Jean Mermoz.
- **M. CILLIER Florian**, enseignant et **Mme LEMPEREUR Marjorie**, aide-soignante : 19, Place du Quartier Mangin. Un enfant âgé de 7 mois.
- **M. LEVASSEUR André**, ouvrier de nettoyage industriel et **Mme LACOURTE Anne-Claire**, sans profession : 5, Résidence Blois, rue Jean Richepin.
- **M. HERPSONT Jérémie**, employé agricole, et **Mme MARC Prescilia**, agent d'entretien : 3, Résidence Blois, rue Jean Richepin.
- **Mme JANOWSKI Océanne**, sans profession: 12, rue Jean Richepin. Deux enfants âgés de 1 et 2 ans.
- **M. MAIGE Damien**, poseur alu, **Mme MAIGE Amandine**, assistante maternelle agréée : 16A, rue Jean Richepin. Deux enfants âgés d'un an.
- **M. DEMERLIER Johnny**, auto-entrepreneur et **Mme DEMERLIER Audrey**, sans profession : 13, rue de Vivaise. Deux enfants âgés de 1 et 3 ans.
- **M. DEBOFFLES Mathieu**, responsable de site et **Mme TEIXEIRA Maryline**, avocate : 14, rue de la Gare.
- **M. VILLOT Sébastien**, cuisinier et **Mme CHOCHOY Stéphanie**, fleuriste : 40, rue du Colonel Chépy. Deux enfants âgés de 4 et 6 ans.
- **M. ROUTIER Michaël**, mécanicien agricole et **Mme FLOQUET Marjorie**, hôtesse de caisse : 17, rue du Tour de Ville. Deux enfants âgés de 5 et 9 ans.
- **M. PIERRONT Frédéric**, agent hospitalier et **Mme PARMENTIER Amandine**, conseillère commerciale : 11, rue de la Gare. Deux enfants âgés de 1 et 5 ans.
- **Mme MALECKY Sandrine**, sans profession : 5, Résidence des Chenonceaux, rue Jean Mermoz.
- **M. DUMAY Jean-François**, chauffeur routier, et sa fille DUMAY Aline auxiliaire de vie : 8, rue Jean Mermoz.

Les Décisions du Conseil



Séance du 9 avril 2015

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, MENUS Sophie, CLASSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, SIMPHAL Frédéric.

Absents : MM. POTART Guy, Adjoint, et COIGNOUX Grégory, excusés.

Secrétaire : Mme MENUS Sophie

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 février 2015.

• Droits de Préemption Urbain

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur des propriétés suivantes :

- propriété de M. MALINGRE René, sise 19, Place du Quartier Mangin, cadastrée AB 17 d'une superficie de 525 m² vendue 123 000 €.
- propriété de M. TRONQUOY Maurice, sise 19, Petite Rue de Crépy, cadastrée AB 255 et 447 d'une superficie de 822 m² vendue 70 000 €.
- terrain à bâtir du lotissement du Mail de la S.E.D.A. cadastré ZH85 d'une superficie de 691 m² vendu 38 005 €.

• Contrat d'entretien de l'autocommutateur

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de souscrire un contrat d'entretien avec la société LS de Saint-Quentin pour l'autocommutateur du centre socio-culturel.

• Modification des statuts des syndicats intercommunaux de gestion des rivières

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la modification des statuts des syndicats intercommunaux de gestion de l'Oise aval et de la Serre aval et de leurs affluents.

• Vote des taux 2015 des 3 taxes directes locales

Le Conseil Municipal à la majorité décide de ne pas augmenter les taux 2015 des 3 taxes directes locales.

• Vote des comptes de gestion 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les comptes de gestion 2014 du service des eaux, du service de l'assainissement et du service des locaux commerciaux.

• Vote des comptes administratifs 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les comptes administratifs 2014 du service des eaux, du service de l'assainissement et du service des locaux commerciaux.

• Affectation des résultats 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité affecte les résultats de fonctionnement 2014 du service des eaux et du service des locaux commerciaux.

• Budgets primitifs 2015

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les budgets primitifs 2015 du service des eaux, du service de l'assainissement et du service des locaux commerciaux.

• Augmentation de la redevance d'assainissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le montant de la redevance d'assainissement de 0,30 €/m³ au 1^{er} septembre 2015 et de 0,30 €/m³ au 1^{er} septembre 2016.

• Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer le nombre de Conseillers Municipaux appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à 7.

Séance du 27 avril 2015

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, SIMPHAL Frédéric.

Absents : MM. POTART Guy, Adjoint, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, excusés.

Secrétaire : M. SIMPHAL Frédéric

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2015.

• Droits de Préemption Urbain

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur d'un terrain à bâtir du lotissement du Mail de la S.E.D.A. cadastré ZH85 d'une superficie de 691 m² vendu 38 005 €.

• Groupement de commandes d'électricité

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer au groupement de commandes d'électricité mis en place par l'USED'A.

• Redevance pour occupation du domaine public

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'instituer au 1er janvier 2015 une redevance pour occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

• Enfouissement des réseaux aériens

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de demander à l'USED'A de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux aériens dans les rues de Vivaise et du Tour de Ville.

• Eradication des ballons fluorescents

Le Conseil Municipal à l'unanimité demande à l'USED'A de remplacer tous les ballons fluorescents de l'éclairage public communal.

• Démission de M. Potart Guy, Adjoint au maire

Le Conseil Municipal à la majorité, décide de ne pas procéder au remplacement de M. Potart Guy qui a démissionné de sa fonction de 2^{ème} Adjoint au Maire et fixe le nombre d'adjoints à deux.

• Indemnité de fonction des Adjoints

Le Conseil Municipal à la majorité, fixe le montant des indemnités de fonction des deux adjoints au Maire.

• Tarif des Nouvelles Activités Périscolaires

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide que la participation aux Nouvelles Activités Périscolaires sera payante au 1er septembre 2015.

• Vote du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le compte administratif 2014 de la Commune.

• Vote du compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le compte de gestion 2014 de la Commune établi par le receveur municipal.

• Affectation du résultat 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité affecte le résultat de fonctionnement 2014 de la Commune.

• Budget primitif 2015

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif 2015 de la Commune.

• Questions diverses

Diverses informations sont données au Conseil Municipal par le Maire.



Séance du 8 juin 2015

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick.

Absents : MM. POTART Guy, CLAISSE Sophie, excusés, SIMPHAL Frédéric.

Secrétaire : Mme BIENAIMÉ Estelle

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2015.

• Droits de Préemption Urbain

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur de la propriété BRULE-COQUELLE sise 14, Rue de la Gare d'une superficie de 1420 m² vendu 157 000 € (+ frais d'agence).

• Enfouissement des réseaux aériens

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de demander à l'USED A de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux aériens dans les rues de Vivaise et du Tour de Ville (annule la délibération du 27 avril 2015)

• Travaux immeuble sis 34, Rue du Colonel Chépy

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder aux travaux de remplacement de la douche de cet immeuble communal.

• Horaires de l'école et Nouvelles Activités Périscolaires

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De modifier les horaires de classes à la rentrée de septembre 2015.
- De mettre en place une garderie scolaire gratuite le vendredi de 15h30 à 16h30.
- De fixer le tarif des Nouvelles Activités Périscolaires pour les enfants bénéficiant également des A.P.C.

• Commission des travaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les propositions de la commission des travaux : columbarium au cimetière, toiture du tennis couvert, Monument aux Morts, mobilier urbain et plateau multisports.

• Station d'épuration communale

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir le projet de construire une station d'épuration à boues activées d'une capacité de 1500 equi/hab.

• Commission des fêtes

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les propositions de la commission des fêtes concernant l'organisation des fêtes 2015.

• Mobilier du restaurant

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de faire l'acquisition de l'ensemble du mobilier du restaurant « la Chaumière Picarde » pour la somme de 3000 € hors frais.

• Décision budgétaire modificative

Le Conseil Municipal à l'unanimité modifie les prévisions budgétaires 2015 de la Commune.

• Questions diverses

Diverses informations sont données au Conseil Municipal par le Maire.

Régie d'avance

Le Conseil Municipal fixe les lots en argent à offrir lors des concours de boules en bois de la fête communale et du 14 juillet 2015.

Séance du 8 juillet 2015

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LE RÉZIO Patrick, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, OHLERT Annick.

Absents : MM. POTART Guy, LAMBERT Michèle, PIERRET Frédéric, RICHARD Gilbert, SIMPHAL Frédéric, excusés.

Secrétaire : M. ROGER Benoît.

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 juin 2015.

• Droits de Préemption Urbain

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur :

- de la propriété PATIN sise 11, Rue de la Gare d'une superficie de 1200 m² vendue 116 000 €.
- de la propriété FAUVEL sise 43, Rue du Colonel Chépy d'une superficie de 413 m² vendue 160 000 € (+ frais d'agence).
- de la propriété TURPIN sise 23, Rue de la Verdure d'une superficie de 473 m² vendue 63 500 €.

• Acquisition d'une parcelle de terrain

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire l'acquisition de la propriété des Consorts TURPIN sise Ruelle des Galérons, cadastrée AB 313 d'une superficie de 1009 m² vendue 1500 €.

• Plan Local d'Urbanisme : PADD

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable au projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme.

• Instruction des actes d'urbanisme

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier à la Communauté de Communes du Pays de la Serre l'instruction des actes d'urbanisme de la commune à compter du 1er juillet 2015.

• Subvention à l'AS Couvron

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1800 € à l'AS Couvron pour l'année 2015.

• Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable au projet d'avenant au Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense de la zone d'activités du camp militaire.

• Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2014.

• Borne d'incendie dans la Rue des Bois

Le Conseil Municipal à l'unanimité, sollicite une subvention de la part du Conseil Départemental de l'Aisne pour les travaux d'installation d'une borne d'incendie dans la Rue des Bois.

• Achat d'une nouvelle tondeuse

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à faire l'acquisition d'une nouvelle tondeuse d'une valeur de 1600 €.

• Contrat d'entretien des installations d'assainissement et du réseau d'eaux pluviales

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de souscrire un contrat d'entretien des installations d'assainissement et du réseau d'eaux pluviales avec la société VEOLIA pour une durée d'un an à compter du 1er août 2015

• Bilan des délégations au Maire

Le Maire présente à l'Assemblée les décisions qu'elle a eu à prendre dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal.

• Règlement des activités périscolaires

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le nouveau règlement des activités périscolaires.

• Décisions budgétaires modificatives

Le Conseil Municipal à l'unanimité apporte des modifications aux prévisions budgétaires 2015 du budget de la Commune et du budget des locaux commerciaux.

• Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à compter du 1er septembre 2015.

• Demande d'apprentissage

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis défavorable à l'accueil d'un apprenti dans les services techniques de la commune.

• Demande de Fonds Départemental de Solidarité

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité 2015.

• Questions diverses

Le Maire donne des informations sur le projet Palmer et fait le bilan sur le déroulement de la fête communale.

• Délégation au Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de donner délégation au Maire pour prendre les décisions à la place du Conseil Municipal pour le Droit de Préemption Urbain jusqu'au 23 août 2015.

Séance du 14 septembre 2015

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, SIMPHAL Frédéric, FOREST Laëtitia.

Absents : MM. MENUS Sophie, LAMBERT Michèle, COIGNOUX Grégory, excusés.

Secrétaire : M. RICHARD Gilbert.

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 juillet 2015.

• Prolongation du contrat d'affermage d'eau potable

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de prolonger d'un an le contrat d'affermage d'eau potable avec la société VEOLIA.

• Adhésion au service « risques et santé au travail » du Centre de Gestion

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer au service « risques et santé au travail » mis en place par le Centre de Gestion de l'Aisne pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2016.

• Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers établi par la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

• Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif établi par la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

• Délégués au CNAS

Le Conseil Municipal à l'unanimité élit un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant au Comité National d'Action Sociale.

• Borne d'incendie Rue des Bois

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local pour les travaux d'installation d'une nouvelle borne d'incendie dans la Rue des Bois.

• Bilan des délégations au Maire

Le Maire fait le bilan de la décision qu'elle a eu à prendre dans le cadre de la délégation du Droit de Préemption Urbain.

• Bourses scolaires communales

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire l'attribution de bourses scolaires communales aux enfants de la commune poursuivant leurs études dans le second cycle.

• Garderie scolaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide que la garderie scolaire gratuite du vendredi de 15h30 à 16h30 sera réservée aux élèves inscrits aux Nouvelles Activités Périscolaires.

• Commissions communales

Le Conseil Municipal à l'unanimité élit Mme FOREST Laëtitia pour intégrer les commissions communales du bulletin, des fêtes et des affaires scolaires.

• Questions diverses

Le Maire informe le Conseil Municipal sur les travaux en cours.

Séance du 12 octobre 2015

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, FOREST Laëtitia.

Absents : MM. COIGNOUX Grégory, SIMPHAL Frédéric, excusés.

Secrétaire : Mme MENUS Sophie.

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2015.

• Droit de Préemption Urbain : propriétés de la Communauté de Communes du Pays de la Serre

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur des parcelles vendues par la Communauté de Communes du Pays de la Serre (ancien terrain militaire).

• Lotissement du Mail : Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité n'émet ni observation ni remarque sur le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du lotissement du Mail présenté par la Société d'Equipement de l'Aisne.

• Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite un financement de la part du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense pour la gestion des eaux usées et de l'eau potable de la future zone d'activités du camp militaire.

• Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur la somme de 19 207,14 € représentant les loyers impayés par Mme BOUDINOT Cindy, propriétaire du restaurant « La Chaumière Picarde ».

• Autorisations d'absence du personnel communal

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe la liste des autorisations d'absences exceptionnelles en faveur du personnel communal.

• Remboursement de dégâts

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le remboursement proposé par la société Papin pour la destruction d'une barrière de ville.

• Plan d'épandage de la SAS Greenfield

Le Conseil Municipal à la majorité émet un avis favorable à la demande d'extension du plan d'épandage présentée par la société Greenfield.

• Projet de nouvelle mairie

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le projet d'aménagement d'une mairie dans les locaux du centre socio-culturel.

• Eclairage public

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les projets de modifications à apporter à l'éclairage public communal.

• Décision budgétaire modificative

Le Conseil Municipal à l'unanimité modifie les prévisions budgétaires 2015 de la commune.

• Bilan des délégations au Maire

Le Maire dresse le bilan des décisions qu'elle a eu à prendre dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

• Questions diverses

Le Maire informe le Conseil Municipal sur les travaux en cours.

Le C.C.A.S.



Un petit rappel :

Qu'est-ce que le CCAS (centre communal d'action sociale) :
C'est un établissement public communal qui intervient dans le domaine de l'aide sociale légale et facultative ainsi que dans les actions et activités sociales.

Le CCAS est composé de 12 membres, pour moitié par des membres du conseil municipal et pour moitié par des personnes extérieures. Il est présidé par le Maire. Mme LEBLOND Dominique est la Vice-Présidente.

Les membres :

- **Elus par le Conseil Municipal** : Mme MENUS Sophie, Mme BIENAIME Estelle, Mme LAMBERT Michèle, Mme OHLERT Annick, M. LE REZIO Patrick.

- **Nommés par le Maire** : Mme KUSWIK Claudine, Mme TAMBOURET Nadine, Mme CAMUS Solange, Mme STRONA Ingrid, Mme CHAMPION Claudine, M. TAMBOURET Gilles.

Cette année encore le Conseil d'Administration a décidé de reconduire les différentes actions telles que :

L'aide aux loisirs en faveur des enfants :

La participation de 2€ par jour et par enfant pour les centres aérés.

Le versement de 50€ par séjour d'été ou d'hiver.

Les mercredis récréatifs étant déjà financés par la Communauté de Communes du Pays de la Serre, le CCAS n'apporte pas de subvention supplémentaire.

En faveur des personnes âgées :

Le repas de l'amitié pour les personnes âgées de 60 ans et plus qui aura lieu cette année le dimanche 22 novembre 2015 avec une animation locale. La distribution du colis de Noël (la date n'est pas encore fixée).

En faveur des personnes en difficulté :

Le plus important pour le CCAS c'est bien entendu l'instauration de la banque alimentaire.

Depuis sa mise en place en septembre 2014, nous avons constaté une forte progression des demandeurs. De 35 colis nous sommes passés actuellement à plus de 60 colis. Ce constat nous incite à nous mobiliser davantage et à poursuivre notre investissement dans ce sens.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, il faut déposer un dossier en mairie: revenus du foyer dans la globalité ; seul le loyer est déductible. Le plafond est de 600 € pour 1 personne, 800 € pour 2 personnes et au-delà 200 € de plus par personne supplémentaire.

Le CCAS est également là pour vous aider dans vos démarches administratives et peut vous orienter vers les organismes sociaux compétents.

Un livret d'adresses utiles est d'ailleurs en cours d'élaboration et sera publié sur le site internet de la commune.



Elections régionales



Le scrutin aura lieu le **6 décembre** pour le 1^{er} tour et le **13 décembre** pour le second.

Conditions de vote :

Pour voter, il faut être majeur, de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques et **être inscrit sur les listes électorales**.

Ne pas oublier de se munir d'une pièce d'identité (obligatoire) et de la carte d'électeur pour les présenter au bureau de vote.

PIECES AVEC PHOTO :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Carte vitale avec photo (en cours de validité)
- Carte de famille nombreuse (en cours de validité) délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (en cours de validité)
- Livret de circulation (en cours de validité)
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (en cours de validité)
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (en cours de validité)
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo (en cours de validité)
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (en cours de validité).



• Mode de scrutin

Les conditions pour être élu aux régionales ne sont pas les mêmes que lors des départementales du mois de mars.

• 1^{er} tour

Les élections régionales sont organisées avec un **scrutin de listes, avec représentation proportionnelle à deux tours, combiné à une prime majoritaire**.

Si au premier tour, le 6 décembre, une liste obtient la **majorité absolue des suffrages exprimés** (50 % des suffrages exprimés + une voix) sur l'ensemble de la région, elle obtient une prime d'un quart des sièges à pourvoir. Le reste des sièges est réparti selon la règle de la plus forte moyenne (proportionnelle) entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages, y compris la liste ayant obtenu la majorité absolue. Cette prime garantit à la liste vainqueur une solide majorité au conseil régional.

• 2nd tour

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue lors du premier tour, les électeurs sont appelés à un second tour, qui aura lieu le 13 décembre. Au second tour comme au premier, la liste arrivée en tête obtient la prime majoritaire de 25 %. Le reste des sièges est réparti entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages. La liste arrivée en tête reçoit donc non seulement le nombre de sièges liés à son score mais aussi ceux de la prime majoritaire : elle est donc assurée de détenir la majorité au sein du conseil régional.

• Liste électorale

Exceptionnellement, il était encore possible de s'inscrire sur la liste électorale en 2015 pour pouvoir voter aux régionales, avant la date limite du 30 septembre 2015.

• Procuration

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pourrez toujours voter par procuration. Vous pouvez télécharger les documents par internet et vous rendre en gendarmerie.

• Réforme

Suite à la réforme des collectivités territoriales, en mars 2015 ont eu lieu les élections départementales. Ces dernières ont en effet remplacé les anciennes élections cantonales, dont la dernière édition a eu lieu en 2011.

En outre, avant l'organisation des régionales 2015, le gouvernement a réduit le nombre de régions françaises qui est ainsi passé de 22 à 13.

Nous faisons partie de la région Nord-Pas de Calais – Picardie, 3ème région de France avec près de six millions d'habitants.

• Durée du mandat

La durée du mandat des élus est de 6 ans. Le mandat des conseillers régionaux élus en décembre 2015 prendra donc normalement fin en 2021.

• Compétences

La région est la plus grande des collectivités territoriales. Elle possède de nombreuses compétences, notamment :

- dans le domaine du développement économique : aides aux entreprises, gestion des transports régionaux...
- dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle : fonctionnement et entretien des lycées, actions de formation et d'apprentissage, alternance...
- Mais aussi l'environnement, le tourisme, le sport, la culture, le développement des ports et des aéroports, la protection du patrimoine, la gestion des fonds européens, l'aménagement numérique...

La Vie de la Commune



Assemblée générale de l'OPEX

Le 11 avril 2015, la Commune de Couvron-et-Aumencourt a accueilli l'Assemblée Générale de l'association Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures, présidée par Monsieur DOCTRINAL Lucien.



Départ en retraite de Mme Cabak Jocelyne

Le 10 avril 2015, le Conseil Municipal avait tenu à mettre à l'honneur une employée municipale qui avait décidé de prendre sa retraite le 1^{er} avril 2015.

En effet Jocelyne CABAK, entrée à la mairie en qualité d'ASEM (agent Spécialisé des Ecoles Maternelles) le 1er septembre 1987, a décidé de profiter d'une retraite bien méritée après 28 ans au service de l'école, des élèves et des enseignants. Merci à elle pour le travail accompli.



Commémoration du 8 mai 2015

Tous les habitants du village ont été conviés à la commémoration du 70ème anniversaire de la victoire de 1945 qui s'est déroulée le vendredi 8 mai au Monument aux Morts, sur la place du village, après un rassemblement devant la mairie. Cette cérémonie fut riche en émotion de part le discours de Carole RIBEIRO, notre Maire, qui a rendu honneur aux morts, puis par le traditionnel dépôt de gerbes aux couleurs tricolores et enfin par les écoliers qui ont entonné le chant de la Marseillaise. Le cortège s'est ensuite rendu à la salle du foyer pour un vin d'honneur servi et offert par la Commune. Ce fut le moment de partager entre nous, tous ces souvenirs...

Remise de dictionnaires



Le 18 juin 2015, le Maire et les Adjoints ont remis à chaque élève de CM2 de l'école communale, un dictionnaire pour les accompagner dans leur nouvelle scolarité.

Fête communale des 20 et 21 juin 2015



Le comité des fêtes a encore une fois concocté un superbe programme de fêtes pour permettre à tous les habitants de passer un agréable week-end. Les attractions foraines ont une fois de plus comblé les enfants de tout âge. La soirée du samedi a débuté par une retraite aux flambeaux dans les rues du village accompagnée de la fanfare de Laon. Puis

sur la place du village, l'orchestre « Paradise » a enflammé le public venu nombreux. En fin de soirée tous les yeux se sont tournés vers le ciel pour admirer et écouter le feu d'artifice. Dimanche après-midi fut tout aussi jovial avec le spectacle de « Piaf à Shakira » avec Speed Painting où petits et grands ont participé.

Cérémonie du 14 juillet 2015



Cette cérémonie fut le moment pour Carole RIBEIRO, notre Maire, de lire son discours et rendre hommage à nos concitoyens, qui dans le passé, ont payé de leur vie pour défendre leur liberté. Symboliquement, Isabelle Ittelet et Pierre-Jean Verzelen ont déposé une gerbe de fleurs et les enfants de l'école ont entonné à nos côtés la Marseillaise.

Après la cérémonie le cortège s'est dirigé vers le tennis pour clôturer cette journée autour du verre de l'amitié.

Dimanche 30 août 2015



Cérémonie de mémoire le dimanche 30 août pour les 71 ans de la libération de Couvron et hommage aux soldats du Commonwealth tombés au combat, inhumés dans le carré militaire du cimetière. Un grand merci aux porte-drapeaux, venus nombreux, à Patrick Le Rezio, pour ses recherches historiques et Lucien Doctrinal, Président de la section des anciens combattants et de l'OPEX. Un grand merci également aux enfants pour leur participation.

Rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2015



Ce sont 159 enfants qui se sont retrouvés le 1er septembre dernier pour la rentrée scolaire des 6 classes de l'école dirigée par Mme Dessaint. Peu de pleurs pour les petits au grand étonnement de Madame Le Maire présente ce matin même à la école maternelle.

NUIT ELECTRO D'COUVRON : le 5 septembre 2015



Une scène, un sound system et six artistes confirmés de la scène électro ont été le cocktail idéal pour notre première nuit électro à Couvron sur le site du tennis en plein air et ainsi découvrir les méandres de la musique électronique. Au programme Trap, Dubstep, Electronica, Minimal, Techno, Electro, Drum and Bass, Trance. Le public est venu nombreux et tout s'est bien déroulé grâce à la bonne organisation de la commune et du foyer.



La Vie des Associations

Le Foyer Culturel

Le 14 mars, le foyer a organisé un concours de belote qui a accueilli 31 équipes pour une soirée conviviale.



Le 5 avril, la **chasse aux œufs** a permis à 70 enfants de partir à la recherche des œufs de Pâques autour du stade et dans l'allée d'Aumencourt.



Pour la première fois, le foyer a organisé une **journée pêche** à l'étang communal de Fressancourt le 10 mai. 30 pêcheurs sont venus titiller des truites plutôt capricieuses. Un barbecue était à disposition pour partager quelques saucisses.



Une sortie dans le **Parc Nigloland** a été organisée le 14 mai. 60 personnes ont pu apprécier les attractions du parc.

Randonnée pédestre du mois de mai : 17 personnes ont découvert Crépy et ses alentours.



Seconde innovation pour le foyer avec une **sortie canoë** au club de kayak de Ribemont le 31 mai. Expérience à renouveler.



Le premier dimanche de juin est le jour de la **brocante annuelle** avec encore plus de 200 exposants cette année.



Le vendredi de la fête communale est désormais un jour de concert avec le groupe Soissonnais des Zembringués cette année. Ils ont mis le feu sur la place du village avec leurs reprises rock et pop.



Le 4 juillet a eu lieu le traditionnel **repas des sections sportives**.



Le **repas du 13 juillet** a permis à 150 personnes d'apprécier la paëlla et le colombo préparés par le « Soleil dans la cuisine ». L'ambiance était au rendez-vous avec une piste de danse bondée du début à la fin.



La **randonnée** de septembre a eu lieu dans les landes de Versigny, une réserve naturelle à découvrir près de Couvron.

Le **loto** a attiré plus de 150 personnes et a encore fait des heureux.

Sections sportives

Pour tous renseignements, contacter Dominique LEBLOND au 06.37.85.05.67.

Fitness / Zumba

Lundi de 18 h à 19 h : Fitness dance Cool
Mardi de 18h à 19h : Zumba
Mardi de 19h à 230h : Fitness intensif



Cotisation annuelle

60 € pour 1 heure/semaine

90 € pour 2 h/semaine

110 € pour 3 h/semaine

Inscription sur place.

Possibilité de payer en 3 chèques.

Ouvert aux enfants de plus de 12 ans.

Volley ball

A la salle de tennis

Tous les vendredis à 19h. 5 € l'année.

Ping-Pong

A la salle du foyer rural

Tous les jeudis à 18h30. 5 € l'année

Tennis

Sur réservation à la salle de tennis

5 € l'année pour les habitants de Couvron.

(Possibilité d'inviter des joueurs).



Footing

Rendez-vous à la salle de tennis

5 € l'année avec inscription offerte à des courses organisées au cours de l'année

Prochaines sessions :

Dimanche 8 novembre 10h

Samedi 14 novembre 9h

Dimanche 22 novembre 10h

Samedi 28 novembre 9h

Dimanche 6 décembre 10h

Dimanche 13 décembre 10h

Samedi 19 décembre 9h

Evènements du foyer à venir :

14 novembre : Soirée Karaoké

20 novembre : Soirée beaujolais

Des tracts seront distribués pour les inscriptions.

AS COUVRON

Bientôt des jeunes au stade



Grâce à une entente établie entre l'AS Couvron et le club de l'US Crépy-Vivaise une équipe de U12-U13 et une de U17-U18 ont été créées. Si vous connaissez des joueurs désirant pratiquer le football et qui sont nés entre 2003 et 2004, pour la catégorie U12-U13, ou nés entre 1998 et 1999, pour la catégorie U17-U18, vous pouvez prendre contact avec le président M. CAURETTE Laurent au 06.23.76.74.89.

L'équipe des U13

La saison prochaine nous espérons étendre cette entente à toutes les catégories et ainsi pouvoir faire jouer également les plus jeunes et revoir nos bambins sur le stade de Couvron.



L'équipe
des U18

Les séniors ont vu leurs effectifs s'accroître en cette saison 2015-2016. 2 équipes se sont constituées et évoluent en 3^{ème} division, la première évoluant dans le groupe E et la seconde dans le groupe F.

Nous espérons vous voir aussi nombreux que la saison passée autour du stade pour soutenir et encourager nos équipes.

Un calendrier des rencontres sera bientôt sur le site internet de la ville de Couvron et n'hésitez pas à nous retrouver sur la page Facebook AS Couvron où vous pourrez suivre l'actualité et les résultats des différentes équipes et même donner votre avis.

LES PETITS ECOLIERS

2^{ème} loto pour l'association « Les Petits Ecoliers » le 21 mars 2015 qui a inauguré ses nouveaux cartons à son effigie. Les participants de toutes les générations ont investi la salle du foyer et nombreux joueurs sont repartis chanceux avec des lots demandant parfois un coup de main pour les transporter...



Dans l'après-midi, les enfants qui avaient participé aux répétitions, encadrés par des membres de l'association, ont fait monter encore de quelques degrés la température en dansant sur des rythmes festifs. Quelques parents et autres enfants n'ont pas pu résister...



La kermesse de l'école du 27 juin 2015, organisée par l'Association « Les Petits Ecoliers », a été une réussite. Les premiers à en profiter sont bien sûr les enfants. Jeux traditionnels, toboggan gonflable, lâché de ballons ont fait plaisir aux plus jeunes, quant à la restauration tout a été vendu ou presque !

Auparavant, comme tous les ans, les instituteurs et institutrices de l'école avaient répondu "présents" pour présenter aux familles un spectacle avec les enfants en matinée. Des animatrices des N.A.P. (nouvelles activités péri-scolaires) avaient proposé, avec un petit groupe d'élèves, des danses irlandaises.



Les trois lauréats du concours du logo

Assemblée Générale du vendredi 11 septembre 2015

Cette Assemblée Générale a clôturé l'année 2014-2015 et la présidente a présenté le bilan moral et financier de toutes les manifestations.

Grâce aux diverses actions menées par l'ensemble des participants, « Les Petits Ecoliers » a versé à l'école l'ensemble des bénéfices pour une valeur totale de 3002,15 € qui a permis l'acquisition d'albums, livres, matériel de sport, vidéoprojecteurs.

La fin de l'assemblée s'est portée sur la constitution de la nouvelle équipe et l'élection de son bureau. :

- STRONA Franck, Président
- STRONA Ingrid, trésorière
- RAMOS Marie-Carmen, trésorière adjointe
- CZIGANG Valérie, secrétaire
- CHAPRON Jinane, membre
- GUIARD Céline, membre
- LEBLANC Vincent, membre
- LEFEBVRE Laurent, membre
- STRONA Margot, membre

Les manifestations telles que la bourse aux jouets (dimanche 8 novembre au foyer rural), les grilles de printemps et la kermesse restent au programme pour l'année scolaire 2015-2016 et d'autres actions s'ajouteront au calendrier tout au long de l'année.

La bibliothèque



Dans le centre socioculturel, au premier étage, entrée par la petite porte près de la porte principale de la salle des fêtes, Denise BOUDINOT vous attend

chaque jeudi soir
de 17 à 18 h 30

Une grande salle, des étagères, des sièges mais surtout de nombreux livres et ouvrages sont à votre disposition. Vous pouvez faire tranquillement votre choix pour emprunter ou consulter sur place.



Pour cela, il vous faut adhérer pour la somme annuelle de :

6 Euros pour un adulte
8 Euros pour une famille gratuit pour les moins de 16 ans.
Venez nombreux à la bibliothèque municipale - 19 rue du Colonel Chépy - 03 23 28 49 03

Le plateau multisports

Le Conseil Municipal a décidé de créer un plateau multisports sur la plate-forme existante près du tennis couvert. Le coût des travaux s'est élevé à 42 300 € TTC.



Avant les travaux



Après travaux

Vie de l'école



Directrice

Mme DESSAINT Laure 03.23.20.95.06.
Décharge le lundi - Nombre d'élèves : 159

Horaires des classes

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30 - 11h45
13h30 - 15h30
Mercredi : 8h30 - 11h30



Représentants des parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le 9 octobre 2015.

Ont été élus

- **Délégués titulaires** : M. STRONA Franck, Mme DESMOULIN Catherine, Mme CORDIN Caroline, Mme MUSY Julie, Mme LEFEBVRE-VONFELD Audrey, Mme BRUTH Catherine.
- **Déléguée suppléante** : Mme ROLAND Adeline.

Nouvelles Activités Périscolaires

Horaires : lundi, mardi et jeudi : 15h30 – 16h30

Tarifs : 20 € par cycle (entre deux vacances scolaires) pour le premier enfant, 15 € pour le deuxième et 10 € pour les suivants. Chaque cycle commencé est dû.

Les animations sont mises en place par l'association Familles Rurales de Crépy.

Garderie scolaire

Horaires

- Lundi, mardi, jeudi: le matin de 7h30 à 8h20 – le midi de 11h45 à 13h20 – le soir de 16h30 à 18h00
- Vendredi : le matin de 7h30 à 8h20 - le midi de 11h45 à 13h20 – le soir de 15h30 à 18h00

Tarifs : matin : 0,82 € - midi : 0,62 € – soir : 0,82 €

La garderie du vendredi de 15h30 à 16h30 est gratuite mais elle est réservée aux enfants qui sont inscrits aux Nouvelles Activités Périscolaires.

Vacances scolaires

- Vacances de Noël

Fin des cours : vendredi 18 décembre 2015
Reprise des cours : lundi 4 janvier 2016

- Vacances de février

Fin des cours : vendredi 5 février 2016
Reprise des cours : lundi 22 février 2016

- Vacances d'avril

Fin des cours vendredi 1^{er} avril 2016
Reprise des cours : lundi 18 avril 2016

- Vacances d'été

Fin des cours mardi 5 juillet 2016.



Les Câlinous en quelques mots...

Une première socialisation en douceur

La halte-garderie est un endroit stimulant destiné à favoriser pleinement l'épanouissement des tout-petits. Les enfants pourront découvrir la vie de groupe, dans une ambiance encourageante et sécurisante. Dans le respect du rythme de chacun, ils seront éduqués au partage, au respect de l'autre et à la cohabitation. La confiance en soi qu'ils en retireront favorisera la transition vers l'école maternelle.

Des activités diversifiées

Peinture, dessin, chansons, musiques, comptines, contes, pâte à modeler, dînette, piscine à balles, jeux de construction, maquillage, déguisements, marionnettes, cuisine, structure de motricité, coin cuisine, coin poupées, coin garage, jeux d'eau, puzzles...

Un lieu de rencontre pour les familles

La halte-garderie des Câlinous est un lieu de contact des parents avec des professionnels de la petite enfance et des parents entre eux.

Lundi : **COUVRON-et-AUMENCOURT**
Espace Petite Enfance - 2, rue James Smales

Mardi : **VOYENNE**
5, rue de l'église

Mercredi : **POUILLY-SUR-SERRE**
Salle de Motricité - 27, grand rue

Jeudi : **BARENTON-BUGNY**
Salle polyvalente Georges Bourez - rue du Stade

Itinérante

HALTE

GARDERIE

Les Câlinous

Renseignements et inscriptions :

Tél. 06 89 08 60 59

E-mail. lescalinousfr02@gmail.com

Web : www.lescalinous02.com



Club de l'Amitié

Tous les premiers jeudis de chaque mois à partir de 14 h à la salle de convivialité du centre socio-culturel, le foyer culturel accueille les personnes âgées de la commune pour un après-midi de rencontre.



Le site web de la commune a fait l'objet d'une modernisation depuis le 1er juillet 2015, sans changer d'adresse numérique (voir titre de l'article).

Les membres de la commission du bulletin ont choisi une nouvelle présentation et ont défini les choix graphiques, ainsi que les diverses rubriques.

L'objectif étant toujours d'informer les habitants et les internautes des activités de la commune (notamment sa gestion administrative).

Illustrés par de nombreuses photos, les articles sont conçus de manière brève.

Bien sûr de nombreux liens peuvent vous renvoyer soit vers d'autres articles soit vers d'autres sites.

Quelques indications pour les débutants

La page d'accueil est illustrée de photos de la commune qui déroulent automatiquement.

• le haut du bandeau d'accueil



Le logo, à gauche : en cliquant dessus, vous revenez à la page d'accueil initiale, c'est à dire au tout début du site, quel que soit l'article que vous êtes en train de consulter, même effet avec l'icône « home », à droite des loupes.

A quoi servent ces icônes ? C'est indiqué, lorsqu'on positionne le curseur de souris dessus, les trois loupes pour réduire, grossir ou réinitialiser le zoom (taille de l'image à l'écran) ou revenir à la page d'accueil par l'icône « home », à droite (même fonction que sur le logo).

Après avoir cliqué sur le titre d'une sous-rubrique, l'article apparaît, toujours sous l'image du bandeau.

• L'agenda

Il affiche les 3 prochains événements de la commune et vous obtenez le détail en cliquant dessus, toujours sous forme d'un article :

The agenda page displays three upcoming events:

- 1 oct**
E.KIDS
Initiation informatique pour les petits à partir de 1 an proposée par le RAM
- 2 oct**
Permanence Conseillers
départeme... affiche COUVRON
- 6 nov**
Permanence Conseillers
départeme... affiche COUVRON

Couvron et Aumencourt - E.KIDS

• **E.KIDS**

QUAND : 1 octobre 2015 - 10 h 00 min – 10 h 30 min

OÙ : Salle NTIC (centre socio-culturel)

COÛT : Gratuit

CONTACT : LEPEUTIT Stéphane
03.23.00.77.22.

Initiation informatique pour les petits à partir de 1 an proposée par le RAM



et à droite de l'agenda, le moteur de recherche et le lien vers la situation géographique sur Google maps :

Recherche

Couvron et Aumencourt

Sur smartphone ou sur tablette, selon les navigateurs, la disposition change, mais pas les contenus. N'hésitez pas à consulter.

N'hésitez pas à cliquer sur tout icône, il se passera quelque chose....

Voici un rappel des rubriques :

- Vie municipale
 - Vie locale
 - Vie pratique
 - Jeunesse
 - Sports-Loisirs
- Mot du maire - Conseil municipal - Les commissions communales - Délibérations du conseil - Finances - Arrêtés du Maire - Urbanisme - Intercom - Centre Communal d'Action Sociale - Agenda des manifestations et réunions - Travaux et projets - Vigilance citoyenne - Fêtes et cérémonies - Agenda des manifestations et réunions - Bulletins municipaux - Agence Postale Communale - Commerces-artisans - Histoire de la commune - Revue de presse - Etat civil - Album photos - Cartes postales - Plan de la commune - Ordures ménagères - Formalités administratives - Tarifs - Logements - ACAPA - Transports scolaires et réguliers - Contacter le site - Plan du site - Les Culinous - L'école - Périscolaire - Relais Assistantes Maternelles - Consultation des nourrissons - Mercredis récréatifs - Centres aérés - Bourses scolaires - Collèges-lycées - Nourrices agréées - Foyer culturel - AS Couvron - Petits écoliers - Bibliothèque

Sans oublier l'accès rapide, l'album photos et toute l'actualité (où les infos sont renouvelées régulièrement)

Accès Rapides

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BULLETIN

SERVICE PUBLIC

ALBUM

TOUTE L'ACTU

ELECTION CONSEILLERS RÉGIONAUX 2015

Palmer désigné vainqueur à Couvron

L'article du journal l'Union du

ECOLES nouveaux horaires en sept

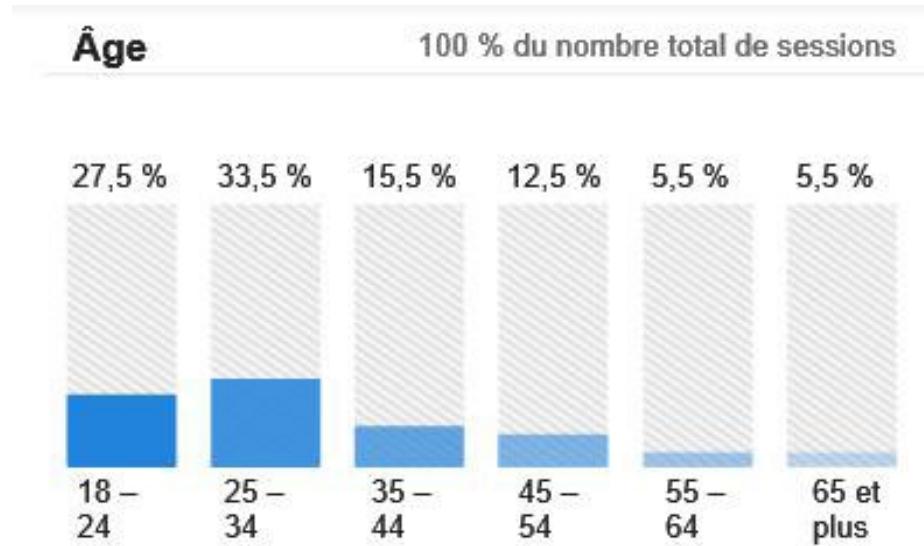
Voici les nouveaux horaires des

Quelques statistiques

Celles du mois de **septembre**, par exemple : **30 utilisateurs** (dont 20 nouveaux par rapport à août)

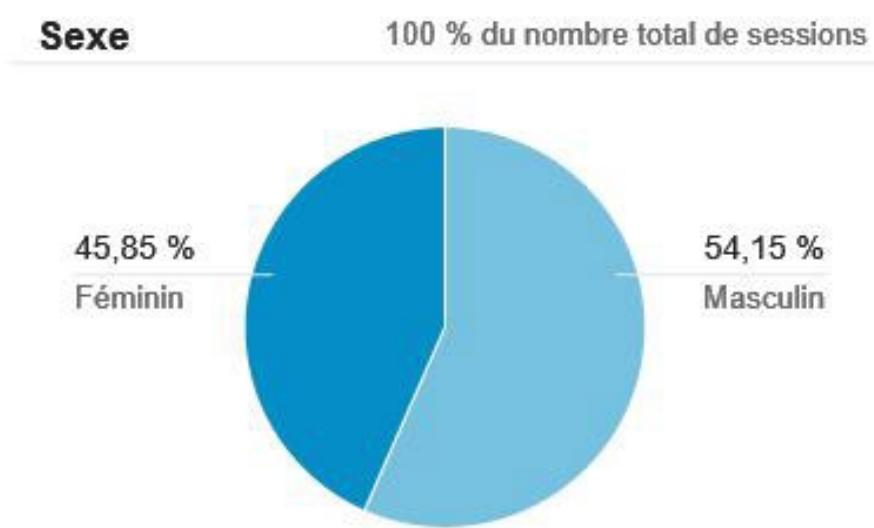
selon les âges :

Les jeunes sont largement en tête des internautes...



Depuis quels pays le site est-il visité ?

Bien sûr de France : 344 connexions, mais aussi de Roumanie : 6, Brésil : 3, Etats-Unis: 2, Italie : 1, Allemagne : 1, Pays-Bas : 1, Finlande : 1, Espagne : 1, Ireland : 1, Tunisie : 1, Angola : 1.



Le jour au cours duquel il y a le plus de connexions : le **dimanche** et par plus d'hommes que de femmes :

Bonne navigation à tous. Si vous avez des remarques, des suggestions, merci de les faire remonter à rgcouvron@gmail.fr

Vigilance citoyenne

En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes. Cette réalité est une source permanente d'insécurité pour des millions de Français. Afin de repousser efficacement toutes les formes de délinquance et de ramener confiance et sérénité au sein de notre commune, la municipalité a adhéré au dispositif « vigilance citoyenne ».



se traduit simplement par tout signalement de « quelque chose d'anormal chez un voisin absent.»

En outre, il a pour vocation de rassurer la population, améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation et accroître l'efficacité de la prévention de proximité. Ainsi, ce dispositif permettra de lutter contre le sentiment d'insécurité.

Pour faciliter ce lien entre population et forces de l'ordre, un référent « vigilance citoyenne » a été nommé au sein du conseil municipal, en la personne de Patrick LE REZIO, que vous pouvez contacter à tout moment en cas d'inquiétude face à une situation suspecte, ou pour tout renseignement, au numéro suivant :

----- 06 31 56 51 34 -----



Mme le Maire lors de la signature de la convention

Le correspondant défense

Le lien local privilégié entre le monde de la défense et les citoyens

Qui est-il ?

La fonction de correspondant défense a été créée en 2001.
Le correspondant défense est un élu issu du conseil municipal.



A qui s'adresse-t-il ?

Il est localement un lien, un vecteur d'information, un point de contact pour tous, en matière de défense : jeunes scolarisés ou non, actifs, retraités, associations, élus...

Il répond aux sollicitations autant qu'il propose des actions.

Quelle est sa mission ?

Sa mission s'articule autour de trois axes.

1/ le parcours citoyen :

Il met à disposition et diffuse toute l'information nécessaire au recensement dans sa commune

Il participe en qualité d'intervenant à la journée Défense et Citoyenneté

Il est en contact avec les membres de la communauté éducative pour aider à la mise en œuvre de l'enseignement de la Défense.

2/ L'information sur la Défense :

Il participe aux réunions d'information avec les autorités militaires du département. Il informe les jeunes et ses concitoyens sur les métiers de la Défense et renseigne sur les modalités d'accès aux emplois civils et militaires. Il présente à ses concitoyens les différentes voies **possibles pour s'impliquer dans les « activités de Défense »**.

3/ La solidarité et la mémoire :

Il appuie concrètement la sensibilisation des jeunes générations à la mémoire des conflits.

Il est un lien avec les associations d'anciens combattants pour prendre part aux actions de solidarité envers les vétérans et leurs proches.

Ces actions de solidarité et de mémoire consistent à la participation aux commémorations, à l'organisation de visites de site, d'exposition, de rencontres avec des témoins...Ou encore au soutien aux projets éducatifs.

Coordonnées du Correspondant Défense de la commune de Couvron et Aumencourt :

Patrick LE RÉZIO - Téléphone : 06 31 56 51 34



Sébastien «l'agiliste»

Sébastien Fin, âgé de 39 ans, habite au 2 rue de Vivaise depuis 2011. Originaire de Chassemy, ce formateur en restauration au CFA de LAON est aussi un pratiquant de l'agility mais surtout un amoureux des animaux.



Tour de Ville : Tout d'abord, peux-tu nous expliquer en quoi consiste l'agility ?

SF : L'agility est une discipline qui consiste à faire passer à son chien un parcours de 15 à 20 obstacles selon un ordre imposé sans faire de fautes et le plus rapidement possible. Elle est ouverte à tous les chiens. Elle vise à mettre en valeur leur intelligence et leur souplesse dans un esprit ludique et sportif. Le maître peut utiliser tous les ordres et les gestes qu'il souhaite mais il ne doit toucher ni son chien, ni les obstacles.

Les obstacles à franchir sont les suivants : haies, mur ou viaduc, saut en longueur, pneu, tunnel rigide, tunnel souple, passerelle, palissade, balançoire, slalom et table.

TdV : Comment es-tu venu à l'agility ?

SF : C'est à Bucy-le-Long en 2001 où j'ai inscrit mon chien pour un stage d'éducation que j'ai vu que l'agility existait. J'ai tout de suite trouvé l'agility plus intéressante que l'éducation qui consiste principalement à apprendre à son chien les trois positions : assis, couché, debout. L'agility est beaucoup plus enrichissante pour le chien mais aussi pour le maître et cela fait faire du sport aux deux !

TdV : Peux-tu nous présenter tes chiens ?

SF : J'ai deux mâles Cavaliers King Charles : Dolkho 7 ans et Indy 2 ans.



Dolkho



Indy

TdV : Ont-ils besoin de beaucoup d'entraînements ?

SF : Les entraînements ont lieu une fois par semaine au Canin Club Laon Dressage qui se trouve en face de la SPA à LAON. Je fais partie de ce club depuis 2008.

TdV : Comment se passent les concours ?

SF : Je participe à une vingtaine de concours par an avec mes chiens.

Il existe 4 catégories de travail :

- A : chiens de moins de 37 cm au garrot ;
- B : chiens de 37 cm à moins de 47 cm ;
- C : chiens de 47 cm et plus ;
- D : chiens de grande taille, molosses.

Il y a aussi des catégories pour les conducteurs avec les poussins jusqu'à l'âge de 11 ans et les juniors de 11 ans à 14 ans. Ils réalisent les mêmes parcours que les séniors mais sont classés à part.

Il y a aussi un jury avec des personnes ayant un diplôme attribué par la Commission Nationale Education et Activités Cynophiles (CNEAC). C'est d'ailleurs le cas d'une personne du Club Canin de Laon.

Les concours peuvent se dérouler en salle ou en extérieur quel que soit le temps.

TdV : A quand un concours à Couvron ?

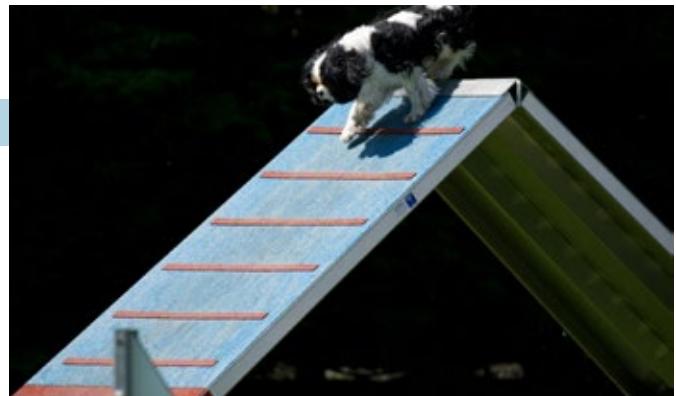
SF : Un concours doit avoir lieu le 29 novembre prochain dans la salle de tennis. Un autre concours pourrait aussi se faire en mars 2016.

Quelques exemples d'obstacles en Agility :



La passerelle

Le chien doit la parcourir le plus rapidement possible et doit mettre au moins deux pattes dans les zones bleues situées aux extrémités. Ceci vise à empêcher le chien de sauter et donc de se faire mal. Cet exercice est difficile car le chien ne voit pas ou il pause ses pattes. Il travaille ainsi son sens de l'équilibre et sa confiance en lui.



La palissade

Le chien doit la franchir, là aussi en mettant au moins deux pattes dans les zones bleues. Le chien doit aborder cet obstacle sans savoir ce qui l'attend derrière. Il doit faire confiance à son maître.



La haie

Elle peut être de 3 hauteurs différentes selon la taille et la corpulence du chien : 35 cm pour les A, 45cm pour les B et les D, 60cm pour les C. Elle doit être effectuée sans refus et sans faire tomber les barres. Le chien travaille ici sa souplesse. De plus l'enchaînement rapide des haies nécessite de la concentration. Deux types de haie : la haie simple et la haie brosse.



La table

Elle peut être de deux hauteurs différentes : 35 cm pour les A, 50cm pour B, C, et D. Le chien doit y rester 5 secondes. On note ici l'obéissance et la patience du chien qui doit maintenir sa position malgré l'excitation du parcours.



Dans le courant de l'année 2005, un centre de l'« EPIDE » (établissement pour l'insertion dans l'emploi) s'installait quartier Mangin, commune de Couvron. Mais ce ne fût que de courte durée puisque l'année 2008 voyait déjà le départ de ce centre vers la ZA La Vallée à ST QUENTIN.

Mais quelle est la mission exacte d'un « EPIDE » ?

Insérer les jeunes en difficulté !

Par la mise en place d'un dispositif de lutte contre le chômage

L'EPIDE a pour mission d'accompagner des jeunes femmes et hommes dans la réussite de leur projet social et professionnel, grâce à un parcours adapté et individualisé.

L'établissement accueille des volontaires :

- engagé(e)s pour suivre le programme de l'EPIDE au sein d'un groupe ;
- âgé(e)s de 18 à 25 ans révolus ;
- sans qualification professionnelle et sans emploi ;
- en situation de retard ou d'échec scolaire, voire en risque de marginalisation ;
- de nationalité française ou étrangère (sous réserve d'être en situation régulière et d'avoir une autorisation de travail).

Pour réaliser cette mission, l'EPIDE organise au profit de ces jeunes volontaires des parcours d'insertion dont la durée s'établit en moyenne à **10 mois**.

En retrouvant une place dans la société

Reposant sur le principe du volontariat, le dispositif accueille et héberge des jeunes motivés et désireux de rompre avec la fatalité de l'échec, les aide à retrouver leur place dans la société en favorisant leur entrée dans la vie active et en leur permettant notamment d'acquérir les comportements sociaux de base nécessaires pour vivre au sein d'une communauté de travail.

L'EPIDE a la volonté et l'ambition de permettre aux jeunes volontaires qu'il accueille de trouver au cours ou au terme de leur contrat, un emploi de qualité. A cette fin, il souhaite développer les relations privilégiées avec les acteurs sociaux et économiques qui embauchent ou qui peuvent participer à l'enrichissement du programme pédagogique.

L'EPIDE met en œuvre une offre globale de services qui s'articule autour de quatre volets :

la socialisation, l'orientation, la formation et l'emploi.

En proposant un cadre strict et sécurisant

L'EPIDE fonctionne selon un principe d'internat, repose sur une discipline et un règlement intérieur stricts ainsi que sur le port de tenues uniformes, visant à éliminer toute discrimination sociale. Les classes ont des effectifs réduits (quinze personnes en moyenne), ce qui permet de donner les meilleures chances de réussite au projet pédagogique.

Origine des candidatures

Les volontaires qui souhaitent s'inscrire dans un centre de l'EPIDE sont orientés par les missions locales et par d'autres partenaires. Les candidatures spontanées constituent aussi une part importante des demandes d'inscription.

**EPIDE – 140, Rue de la Chaussée Romaine – BP 70198
02100 SAINT-QUENTIN – Tél : 03.23.51.40.00.**

Etat - Civil

Naissances

- Le 29 mars 2015 est née à Laon : **Illiana DESCOBERT** fille de Descobert Boris et Gensbittel Caroline domiciliés 15, rue du Tour de Ville.
- Le 4 juillet 2015 est née à Laon : **Rachel MARTIN** fille de M. et Mme Martin Aurélien domiciliés 3, rue de Vivaise.
- Le 18 juillet 2015 est né à Laon : **Scott FOULON** fils de Foulon Jérémy et Boutard Nancy domiciliés 4, Résidence Amboise, rue de Pouilly.
- Le 5 août 2015 est née à Laon : **Maïana MUSY LEFEVRE** fille de Lefèvre Damien et Musy Julie domiciliés 14, rue Jean Mermoz.
- Le 15 août 2015 est née à Laon : **Maëlys CORDEL** fille de M. et Mme Cordel Vianney domiciliés 10bis, rue de Fourdrain.
- Le 20 septembre 2015 est née à Laon : **Isaure HENON** fille de M. et Mme Hénon Aymeric domiciliés 5, rue de Vendôme.
- Le 24 septembre 2015 est née à Laon : **Alix DELCOURT** fille de M. et Mme Delcourt Laurent domiciliés 7, rue de la verdure.

Bienvenue aux nouveaux nés.

Mariages

- Le 4 avril 2015 se sont mariés en mairie : **Sylvie Francine LIEBERT**, adjointe technique, née le 24 juin 1969, et **Pierre André Michel DE BOCK**, chauffeur, né le 20 mai 1966, domiciliés à Nouvion-et-Catillon, 14, rue des Ponceaux Pont-à-Bucy.
- Le 6 juin 2015 se sont mariés en mairie : **Nassima YAHIA CHERIF**, technicienne biomédicale, née le 11 janvier 1984, et **Florent Gérard LOUVEAU**, ingénieur, né le 18 mars 1987, domiciliés à Anthony, 10, Avenue du Noyer Doré. →
- Le 18 juillet 2015 se sont mariés en mairie : **Amandine Gaëlle MILER**, aide soignante, née le 18 juillet 1985 et **Jacques Johnny Bruno LECUYER**, conducteur d'engins, né le 24 mars 1984, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 17, rue Alexandre Dumas.
- Le 29 août 2015 se sont mariés en mairie : **Sandy Josette POINT**, coiffeuse, née le 12 décembre 1989 et **Fabrice Pierre Claude CARION**, électricien, né le 10 août 1988, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 8, rue Jean Racine.



Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés

Parrainage civil



Le 22 août 2015 M. FAUCONNIER Hugues et Mme MIKOLAJCZYK Margot, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 2, rue du Château, ont choisi comme parrain et marraine laïcs pour leurs filles **Anna et Charlie** : Monsieur MEMBRIVE Aurélien, Monsieur MIKOLAJCZYK Jérémy, Madame MIKOLAJCZYK Clara et Madame FAUCONNIER Audrey.

